

Compte-rendu de la réunion du Département Son du 1er juillet 2020

1. Election des représentants du département Son. (p.2)
2. Avancement du travail sur les mires son de la CST. (p.2 à 4)
3. Comment favoriser l'idée du retour d'un contrôle qualité des salles et des auditorium auprès du CNC ? (p.4)
4. Mesures des niveaux acoustiques, point sur les différentes pondérations en dB utilisées. (p.4)
5. Questions diverses (p .4)
6. Prochaine réunion : septembre ou octobre 2020

Introduction

La réunion est animée par les deux responsables de département : Michel Monnier et Vianney Aubé qui déroulent le programme de cette session.



1. Election des nouveaux chefs de départements

Vianney Aubé et Michel Monnier rappellent aux membres la tenue des élections des chefs de départements ainsi que les modalités de vote. De nouveaux postes sont à pourvoir : Responsable adjoint délégué(e) à l'actualité des membres et aux nouveaux arrivants, Responsable adjoint délégué(e) à la formation et à la veille technologique et Responsable adjoint délégué(e) aux observatoires et groupes de travail. Vianney Aubé et Michel Monnier font part de leur désir de se représenter pour un nouveau mandat.

2. Avancement du travail sur les mires son de la CST.

Michel Monier fait un point sur le travail sur les mires son. Encore aujourd'hui, la CST ne dispose pas de mires ou de DCP de références pour les alignements des salles de cinéma et/ou les contrôles rapides en amont d'événements spéciaux tels des avant-premières. En effet, pour procéder à ces vérifications, les salles se servent généralement d'éléments fournis par de grosses sociétés. Le but de ce travail sur les mires son est de mettre en place un système de contrôles aussi voire plus efficaces que ceux déjà existants. A ces mires se rajouteront également un film-test concentrant divers éléments d'appréciation et de contrôle ainsi qu'un court film de deux à trois minutes qui permettrait de s'assurer rapidement du bon fonctionnement de la salle. Eric Chérioux précise qu'il existe déjà des mires son disponibles sur le site de la CST. Il est aussi précisé que la mire SMPTE teste aussi les canaux d'audiodescription et HIV. Michel détaille la version 0.3 de la mire son CST 2020 dont la progression est assez limitée depuis la dernière présentation. Il est prévu cet été de progresser sur les volets audio et graphique des mires présentés. L'objectif est de présenter un document abouti d'ici la fin de l'année 2020. Plusieurs mires sont ainsi à l'étude. Michel commence par celles ne nécessitant pas d'instruments de mesure et pour lesquelles tous les réglages sont bons. Pour les bruits roses rotatifs, il existe une version courte d'environ cinq secondes par plage, permettant une appréciation seulement auditive. Il est prévu de dupliquer les mires 5.1. et 7.1. avec des plages sonores plus longues (environ 15 secondes par canal) permettant d'agir sur le signal si nécessaire. Pour les trois premières mires d'identification canal mire synchro, il n'est pas nécessaire d'avoir des instruments de mesure, seule l'appréciation visuelle et auditive prévaut pour ajuster et mesurer si nécessaire. Il est prévu de rajouter des mires de contrôle de rapport de phases entre voies pour pallier aux éventuels problèmes d'opposition de phase électrique en cas de remplacement de voies.

Ces mires permettent de s'assurer de la bonne installation du ou des hauts parleurs et prévoient une appréciation à l'oreille ou avec un instrument de mesure. C'est un travail en relatif puisque dans l'absolu une oreille ne peut pas se rendre compte d'un éventuel décalage temporel, il faut donc pouvoir mesurer à l'aide de deux voies dans le même état de phase. Les mires travaillent par paires de voies. Sur chaque paire sont prévues des signaux ne concernant qu'une des voies de l'enceinte.

En bi-amplification on aura une voie aigue et une voie basse, nous aurons donc une mire qui permettra d'apprécier la cohérence de phase entre l'enceinte gauche et droite, d'abord sur les deux transducteur basse fréquences puis sur les deux transducteurs hautes fréquences. C'est davantage décelable en basse fréquence. Sur les mires 8 et 9 du document présenté par Michel, il n'est pas nécessaire d'éteindre un ampli. En étant équidistant on peut détecter un éventuel décalage. Idem pour la mire 10 pleine bande. C'est quelque chose de nouveau qui n'existait pas jusque-là. Cela peut se révéler particulièrement pratique pour les grandes salles. La mire 11 concerne les canaux ambiance. La durée prévue est de 40 secondes car cela permet d'avoir une durée suffisante pour se situer entre les enceintes adjacentes. Le fait d'avoir une plage suffisamment longue permet une meilleure appréciation. La mire 12 s'intéresse à la partie renforts de basse (subwoofer) et son rapport avec la voie centrale. On s'intéresse au niveau du subwoofer et à sa spatialisation. L'important est de s'assurer qu'il n'y a pas de différence de niveau entre le subwoofer et le canal central. Il n'y a pas de réglage prédéfini en termes de câblage, il s'agit surtout d'une appréciation à l'oreille. La mire 13 a pour objet d'apprécier le bon ajustement du délai entre les canaux arrière et les voies de façade. Le délai varie en fonction de la position dans la salle. La plupart de ces mires nécessitent d'être installées par des professionnels.

Michel passe ensuite en revue les différentes recommandations prévues par la RT41 qui a pour objectif d'améliorer la qualité de reproduction du son. Elle sera bientôt mise à disposition sur le site de la CST. Elle définit également des critères pour le temps de réverbération, l'isolation entre les salles et le bruit de fond. Dans les normes précédentes il n'y avait quasiment rien concernant l'acoustique. La RT41 s'intéresse à la question et les travaux prévus dans ce cadre devraient en partie être intégrés à la prochaine révision de la norme AFNOR 27001. Michel détaille les différentes méthodes pour mesurer le temps de réverbération. Il explique l'objectif de ces mesures qui visent une meilleure intelligibilité des dialogues lors de la projection. La CST n'étant pas habilitée pour toucher le matériel, ses permanents ne peuvent faire qu'un travail de contrôle dans les salles. Michel Monnier explique ce qu'est un signal de référence ainsi que la problématique du loudness. Il faut éviter de fournir aux spectateurs des contenus trop forts avec des dynamiques excessives et prendre en compte l'architecture et les emplacements du public dans les salles. Vianney revient ensuite sur la mesure de sons des logos. La problématique du contenu et de la tolérance des spectateurs n'est pas simple, dans l'idéal il faudrait pouvoir comprimer la dynamique quand cela est nécessaire. Cela nécessiterait de changer les contenus ce qui n'est pas envisageable.

Si la salle est correctement conçue, équipée et réglée, une partie des problèmes est réglée. Les mires 15 e t16 permettent la mesure de la qualité d'isolement entre salles dans les multiplexes. Ce type de mire n'existait pas avant. Le DCP mis en place dans cette optique permet d'arriver à un niveau suffisamment élevé (local d'émission) pour estimer la présence ou non d'émergence sonore qui viendrait entacher l'expérience sonore dans la salle adjacente. L'objectif de la mire 15 est d'atteindre un niveau sonore relativement élevé non pondéré. La mire 16 s'intéresse plus particulièrement à l'infrabas généré par le subwoofer. Ce sont souvent les bruits d'impacts et les basses fréquences que l'on a du mal à isoler.

Michel détaille ensuite le film CST qui concentre sur quelques minutes les éléments d'appréciation évoqués ci-dessus. Alain Besse rappelle qu'en théorie le niveau acoustique standard en salles devrait être de 7 (85Db) ce qui dans la pratique se révèle être rarement le cas avec des niveaux à 4 ou 5. Eric Chérioux fait part de ses réserves sur le sweep. Une version 7.1. du film est également prévue. Se pose la question de l'extrait à insérer dans le film test, ce qui est problématique pour des raisons de droits.

3. Comment favoriser l'idée du retour d'un contrôle qualité des salles et des auditorium auprès du CNC ?

Vianney précise que cette question ne vient pas de la CST mais d'autres associations professionnelles suite à la disparition des contrôles qualités assurés par la CST pour les salles et par Dolby pour les mixages. Les responsables des départements image et exploitation sont également intéressés par la question. Se pose la question de faire intervenir un organisme indépendant (CST ou autre) pour procéder à ces contrôles qui sont plus que jamais nécessaires. Alain Besse rappelle les modalités de contrôle de salles par le CNC. Pour l'ouverture d'une salle, le CNC demande seulement une attestation de conformité que la CST est toujours habilitée à remplir. Aujourd'hui les exploitants ne sont plus obligés de passer par la CST. Retour est fait sur les différentes implications - notamment financières - inhérentes aux contrôles de salles. Le CNC doit comprendre que le contrôle d'une salle ne doit pas être fait par la même personne qui a procédé à son installation. Au-delà de la qualification se pose également la question de l'indépendance. Alain Besse revient sur les différents labels délivrés par la CST. Selon Alain Besse, il faut que l'ensemble de la profession s'empare de la question avec la CST pour attirer l'attention du CNC. Une partie est ensuite consacrée aux différentes formations existantes pour les contrôles techniques en salles.

4. Mesures des niveaux acoustiques, point sur les différentes pondérations en dB utilisées.

La RT41 suppose de s'intéresser à des critères acoustiques et donc de les mesurer ce qui n'est pas simple. La mesure suppose qu'on utilise des équipements spécifiques et certifiés. Michel Monnier revient sur les différents types d'équipements et de pondérations. Il met en garde sur l'usage immodéré de la pondération A en salles, la pondération C est beaucoup plus sage et juste. Les mires évoquées plus haut contiennent la pondération Z.

5. Conclusion

Vianney revient sur les sujets qui seront amenés à être évoqués lors des prochaines réunions : les logos, l'archivage et les deliveries. La question des deliveries a été évoquée avec les départements production et distribution. Pour les logos, la CST devrait demander aux différents auditoriums s'il leur serait possible de mesurer les niveaux de différents logos. Lors des projections en salles, on remarque des différences de niveaux sonores lors de l'apparition de logos. Une prochaine réunion devrait être prévue pour le mois de septembre ou début octobre.